

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/01/2011

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2011 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Nicolas LAROCHE, Romain BONNET, Stéphane AUFRERE , Cyril GAUTHERON, Charly NICOLLE, Jérémy VENON, Xavier COLLON

Etaient absents : Sébastien AUFRERE, Olivier DELAITRE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

ORDRE DU JOUR :

- * 1 – GROUPAMA avenant au contrat du personnel
- * 2 – Inscription des circuits de randonnées
- * 3 – Règlement d'une facture en investissement
- * 4 – Remplacement de lampadaires d'éclairage public
- * 5 – Etude et choix d'un architecte pour les travaux rue des Ardillats
- * 6 – Etude de devis
- * 7 – Préparation du budget 2011
- * 6 -Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie le quorum, propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour « Classement de la déviation de Courgis et Modification des statuts de la communauté de communes », la proposition est acceptée à l'unanimité, demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le registre est soumis à la signature des élus.

1 – Avenant au contrat du personnel des collectivités

Le Maire soumet à l'assemblée un avenant au contrat d'assurance du personnel des collectivités présenté par la compagnie d'assurance GROUPAMA pour ajustement suite à la déclaration annuelle de la masse salariale, pour 2011 il s'avère une augmentation de 12,20 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'avenant présenté.

Texte de la délibération n° 01/31/01/2011

Le Maire soumet à l'assemblée l'avenant référence 04026792G/2008 concernant l'assurance du personnel des collectivités pour les garanties statutaires, présenté par la compagnie GROUPAMA, cet avenant fait suite à la déclaration annuelle de la masse salariale afin d'ajuster la cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE pouvoir au Maire pour signer le présent avenant et régler la cotisation s'y rapportant.

2 – Circuits de randonnées

Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un dossier transmis par le Pays du Tonnerrois ayant pour objet l'inscription des circuits de randonnées au PDIPR.

Le circuit n° 4 « Bois de Collan » passe sur le territoire de la commune.

Un cahier des charges est annexé, précisant notamment que la commune s'engage à conserver le caractère public et ouvert aux sentiers concernés et à en assurer l'entretien.

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'inscription du circuit n° 4 au PDIPR et le cahier des charges s'y rapportant.

Texte de la délibération n° 02/31/01/2011

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR),

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil Général de l'Yonne du PDIPR,

Considérant que ledit plan comprend un itinéraire traversant la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) Donne un avis favorable pour la création de l'itinéraire et pour l'inscription au PDIPR,
- 2) Approuve le tracé et l'inscription au PDIPR des chemins rapportés sur la carte annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000 ème),
- 3) S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité sur sentier et lui conservant son intérêt initial,
- 4) S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés, la commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés,
- 5) S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable,
- 6) Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières de remembrement,
- 7) Accepte, le passage des randonneurs pédestre, équestre et VTT, le balisage et le panneauage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées
- 8) S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet,
- 9) Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

3- Règlement d'une facture en investissement

Le Maire soumet à l'assemblée la facture de façonnage de pierre pour linteau et jambage avec pose à la porte d'entrée du cimetière.

Il rappelle que le code général des collectivités territoriales, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à mandater la facture d'un montant de

3 064,15 € en section d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011.

Texte de la délibération n° 03/31/01/2011

Le Maire présente à l'assemblée la facture de Monsieur VULLIEN Alexandre, tailleur de pierre à IRANCY d'un montant de 3 064,15 € Les travaux consistent en la réalisation d'un linteau et jambages avec pose pour la porte du cimetière.

Il rappelle que le code général des collectivités territoriales, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à mandater cette facture d'un montant en section d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011.

4 – Remplacement des anciens lampadaires d'éclairage public.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le remplacement des anciens lampadaires d'éclairage public (une trentaine environ), ces travaux ayant déjà été abordés en décembre 2007 se sont vus reporter pour donner la priorité aux travaux d'extension d'éclairage public dans l'aménagement de la rue de Grillot.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la réalisation des travaux et décide de confier au SIET l'étude et les travaux.

Texte de la délibération n° 04/31/01/2011

Le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de remplacement des anciens lampadaires d'éclairage public (une trentaine environ) avaient été envisagés en décembre 2007 mais que ceux-ci se sont vus reportés pour donner la priorité aux travaux d'extension d'éclairage public dans l'aménagement de la rue de Grillot et propose de remettre ces travaux à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Emet un avis favorable à la proposition et DECIDE de confier au SIET les travaux qui comporteront l'étude si nécessaire et la réalisation.

5 – Travaux d'aménagement de la rue des Ardillats.

Pour faire suite au projet d'aménagement d'une partie de la rue des Ardillats « réfection de chaussée et reprise de l'assainissement pluvial dans la partie à l'Ouest du village ». Le maire présente à l'assemblée le dossier qu'il a reçu des services du Conseil Général « Pôle d'Aménagement du Territoire ».

La première démarche à entreprendre est le choix d'un bureau d'étude réalisant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de VRD, une liste de bureaux d'études est jointe au dossier.

Le conseil municipal décide de demander un devis à trois bureaux d'études : ECMO à AUXERRE, BADGE à CHATILON sur SEINE, EXPRESSION VERTE à APPOIGNY.

6 – Etude de devis

Le maire présente :

* un devis de l'entreprise MANSANTI TP à FLOGNY la CHAPELLE d'un montant de 5 228,91 € T.T.C pour reprise de tampons fonte sur la RD 965 et abaissement sous chaussée.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis et décide la réalisation des travaux.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/01/2011

* deux devis de l'entreprise ASM PRUNIER à BLENEAU, l'un pour la remise en état des portes du cimetière pour un montant de 2 432,00 €T.T.C et l'autre pour la fabrication et pose d'un portail à la mairie pour un montant de 3 109,60 €

7 – Préparation du budget

Le maire fait part à l'assemblée de l'excédent 2010 d'un montant de 60 000 € environ. Au vu des travaux déjà discutés le conseil décide d'attendre une élaboration plus précise du budget pour décider ou non d'autres travaux.

8 – Questions diverses

Le Maire fait part à l'assemblée de la visite de contrôle de la lagune par les services de la D.D.A.S préconisant le pompage de quelques camions de vase dans le premier bassin.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de faire réaliser ces travaux d'entretien.

8- Classement de la déviation de Courgis.

Le Maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire acceptant la demande de la commune de Courgis pour le classement du CR n° 54 dit des Champs d'église, après classement cette voie entrera dans la voirie communautaire.

Chaque commune membre de la communauté de commune doit donner son avis.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la demande.

Texte de la délibération n° 05/31/01/2011

Suite à la demande des élus de Courgis, le CR n° 54 dit des Champs d'Eglise pourrait être classé. Il part de la RD n° 62 en face de la Rue Joseph Deschamps et se termine sur la RD n° 62. La commission Travaux et Projets a émis un avis favorable à cette sollicitation.

Le Conseil Communautaire ayant délibéré favorablement à la demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande

Autorise le classement de cette voie, qui entrera dans la voirie communautaire, hors agglomération, de la Communauté de Communes du Chablisien.

9 – Modification des statuts de la communauté de communes du chablisien.

Le Maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire proposant la modification des statuts pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une loi a été promulguée le 11 février 2005. Il convient donc de désigner une commission qui sera chargée d'élaborer un diagnostic d'accessibilité, dans le cadre du bâti, des transports, de la

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/01/2011

voirie et des espaces publics (ERP).A cette représentation constituée d'élus de la CCC, seront associés : La Ville de Chablis, des représentants d'associations d'usagers et associations représentant des personnes handicapées, ainsi que des représentants du service de l'Etat (DDT). En conséquence, les statuts de la CCC devront être modifiés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la modification suivante :

- **article 5** :
 - **Compétences obligatoires :**
- réflexion sur un ensemble géographique afin de mieux définir en cohérence les besoins en aménagement des communes, **et financement des études s'y rapportant.**

Texte de la délibération n° 06/31/01/2011

Le Maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire proposant la modification des statuts pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une loi a été promulguée le 11 février 2005. Il convient donc de désigner une commission qui sera chargée d'élaborer un diagnostic d'accessibilité, dans le cadre du bâti, des transports, de la voirie et des espaces publics (ERP).A cette représentation constituée d'élus de la CCC, seront associés : La Ville de Chablis, des représentants d'associations d'usagers et associations représentant des personnes handicapées, ainsi que des représentants du service de l'Etat (DDT). En conséquence, les statuts de la CCC devront être modifiés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la modification suivante :

- **article 5** :
 - **Compétences obligatoires :**
- réflexion sur un ensemble géographique afin de mieux définir en cohérence les besoins en aménagement des communes, **et financement des études s'y rapportant.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts tels qu'elle est proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 30.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 28/01/2011

Liste des délibérations prises : du numéro 01/31/01/2011 au 06/31/01/2011

Délibération n° 01/31/01/2011 : Avenant au contrat du personnel des collectivités

Délibération n° 02/31/01/2011 : Circuits de randonnées

Délibération n° 03/31/01/2011 : Règlement d'une facture en investissement

Délibération n° 04/31/01/2011 : Remplacement des anciens lampadaires d'éclairage public.

Délibération n° 05/31/01/2011 : Classement de la déviation de Courgis

Délibération n° 06/31/01/2011 : Modification des statuts de la communauté de communes du chablisien.

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint		
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint	Absent	
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal		
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal	Absent	
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal		
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal		